

Urbanisme: L'Etat navigue à vue

• Des projets comme Tamesna victimes de l'absence d'une démarche anticipative

• Assurer la convergence des interventions publiques pour éviter les couacs

• Une étude réalisée en partenariat avec Onu-Habitat

LE Maroc veut améliorer la convergence des interventions des différentes parties prenantes au développement urbain. L'idée est d'éviter la reproduction de quelques erreurs, comme celles qui ont marqué la réalisation de certaines villes nouvelles, à l'image de Tamesna, nées de l'absence de préparation préalable de l'architecture du partenariat entre les intervenants. C'est ce qu'a souligné Driss Merroune, ministre de l'Urbanisme, lors de l'atelier organisé autour de «l'amélioration de la mise en œuvre des opérations urbaines, et le renforcement des cadres de partenariat». Un événement qui a permis de mettre en avant les conclusions de l'étude réalisée par l'Onu-Habitat, dans le cadre du partenariat avec le ministère de l'Habitat et le groupe Al Omrane. L'importance de la coordination de l'action publique dans le domaine urbain semble

durable», comme l'a souligné Badr Kounoui, président du directoire du groupe Al Omrane. Globalement, le travail réalisé par

trois projets et à leurs effets escomptés sur la fabrication urbaine et à leur articulation aux territoires environnants». Cela concerne

notamment «la nature du montage des opérations, en termes technique et financier». Parallèlement, «le volet des études paraît limité, compte tenu des enjeux des projets et d'une nécessaire démarche d'anticipation», est-il noté.

Les rédacteurs de ce document donnent l'exemple de Tamesna qui fait état d'une «insuffisance des éléments constitutifs d'une entité urbaine». En clair, «l'ouverture à l'urbanisation sur la totalité du site a rapidement mis en exergue la carence du volet urbanistique». A cela s'ajoute la concentration sur les projets de logement social, «qui ne favorise pas la commercialisation des autres opérations». Parallèlement, les experts de l'Onu-Habitat ont aussi pointé «l'insuffisance du cadre contractuel, qui ne favorise pas le partage des responsabilités». Cela est couplé à la persistance d'une «approche sectorielle et d'un manque d'insertion des projets dans les politiques publiques». □

M. A. M.

Pour réagir à cet article:
courrier@economiste.com



Les différents intervenants à cet atelier ont mis l'accent sur les défaillances qui ont marqué la réalisation de certains projets urbains, comme celui de Tamesna, portant notamment sur l'absence d'une vision globale, dont l'objectif est d'assurer l'ancrage de ces habitations dans leur environnement (Ph. Bziouat)

l'Onu-Habitat en partenariat avec le département de Benabdallah et Al Omrane vise à «mettre en œuvre un cadre stratégique pour identifier les axes d'intervention pour une approche collective en faveur de la ville». Après une étape de consultations au niveau local, notamment sur les sites choisis par ce programme, à savoir Tamesna (Rabat), Ras

Ancrage territorial

LA résolution des problèmes qui limitent la portée de l'intervention de l'Etat dans le domaine urbain passe par des actions de trois niveaux, selon le document de l'Onu-Habitat. Ces recommandations portent sur les trois projets de Tamesna, Ras El Ma et Sidi Taïbi, mais sont aussi appelées à «être élargies au cadre d'intervention national». Il s'agit d'abord d'un niveau technique de gestion des projets. L'idée est d'accorder une plus grande importance à la phase des études, en se basant sur des documents comme le schéma directeur de l'aménagement urbain. «La perception des opérations-lotissements, voire de recasement, doivent évoluer vers une démarche de fabrication urbaine intégrée», est-il noté. Au niveau de la gouvernance, l'idée est de favoriser «le renforcement des cadres de coopération pour chaque projet, afin de faciliter sa mise en œuvre». Cela concerne notamment les engagements contractuels entre les parties prenantes, le partage des responsabilités et la redevabilité lors de l'évaluation des projets. Cela devra s'accompagner d'une consolidation du niveau institutionnel, à travers l'adoption d'une approche en amont, qui a pour référentiel la Politique de la ville, le programme villes sans bidonvilles et le projet de régionalisation avancée. □

être prise en compte par le gouvernement. D'ailleurs, Nabil Benabdallah a estimé que «nous pourrions être plus efficaces si nous arrivons à prendre en considération les différentes facettes liées à cette opération, dont notamment l'aménagement du territoire, sa répartition, la régionalisation avancée... Ces éléments offrant au pays la chance pour porter le développement par le bas». D'autant plus que cette convergence «permettra de mieux faire face à une série de défis, dont la protection de l'environnement et la consécration du développement

El Ma (Fès) et Sidi Taïbi (Kenitra), un document a été réalisé reprenant les différents atouts et contraintes identifiés. Au niveau des acquis, cette étude met l'accent sur «la mobilisation du foncier pour ces projets, qui constitue une réelle opportunité». S'y ajoute le «caractère innovant de ces opérations et leur intégration de bonnes pratiques». Néanmoins, certaines contraintes ont tendance à limiter la portée des actions menées par l'Etat au niveau des territoires. En effet, une série d'écueils «constituent un frein à la mise en œuvre des opérations au niveau des